

CLI du 26/01/2023

1. Démantèlement des réacteurs graphite/gaz

une enquête publique aura lieu en 2025. Les dossiers (2000 pages pour chaque réacteur) seront consultables dans les mairies des communes situées dans un rayon de 5km, sinon via internet. La durée de l'enquête publique sera seulement de 1 mois (imposé par la réglementation), ce qui a été dénoncé par les associations.

2. Bilan 2022

Production

- 19TWh (pour un objectif de 24TWh)
- Arrêt automatique du réacteur B2 (1 journée) – pb pression huile turbine
- Le réacteur B3 a été arrêté 9 mois comme site témoin pour contrôle et analyse de la corrosion sous contrainte
- Les arrêts programmés ont vu leur durée prévue respectée, le directeur est satisfait du management
- 66 embauches en 2022 : il y a 1379 salariés CNPE au 31/12/2022

Accidents

- 23 accidents du travail avec arrêt soit 9,1 accident par million d'heures travaillées (objectif 7,3)
- 36 évènements de sureté dont 3 de niveau 1 (défauts sur diesels de secours, mesure de radioactivité indisponible, problème de fermeture de vanne détecté après 10 mois de fonctionnement)
- 1 évènement de radioprotection : contamination au cou d'un sous-traitant pendant la maintenance : dose reçue >1/4 de la dose admissible annuelle
- 1 évènement environnement : fuite de fluide frigorigène = 156kg dans l'année (suite à soudure défailante)

3. Perpectives 2023

- Visite décennale du réacteur B1 pendant 9 mois en plus des arrêts de B2, B3 et B4 prévus => à 3 reprises il y aura 2 réacteurs à l'arrêt simultanément et 4000 personnes sur le site
- Cette visite comprend 265 jours d'arrêt, 18000 activités de contrôle et maintenance et va employer 3500 personnes. Les résultats seront analysés par l'ASN et une enquête publique aura lieu en 2025 pour valider la poursuite du réacteur pendant 10 ans.

4. Corrosion sous contrainte

- Après inspection et prélèvements sur le réacteur témoin B3, il apparaît que les réacteurs de 900MW (comme ceux de Chinon) ne sont pas concernés
- Une nouvelle méthode de détection des fissures a été mise au point et validée par l'ASN
- Des portions de tuyauterie seront remplacées sur les réacteurs 1400 et 1450 MW qui eux présentent des défauts

5. Canicule été 2022 et débit de la Loire

- L'activité de la centrale est conditionnée au débit de la Loire mesuré au CNPE :
 - en dessous de 54m³/s : les rejets radioactifs dans la Loire sont interdits
 - en dessous de 33m³/s : les réacteurs sont arrêtés
 - en dessous de 14m³/s : il y a un problème de sureté (pour refroidir les réacteurs à l'arrêt)
Du 6 août au 22 août le débit est descendu en dessous de 54m³/s (avec un minimum de 52m³/s), il y a eu 16jours sans rejets radioactifs. Les réservoirs KER peuvent accumuler 6 à 8

semaines de rejets auquel il faut ajouter 3 réservoirs TER pour 4 semaines.

Il faut noter que les substances chimiques ajoutées à l'eau de refroidissement sont elles rejetées en permanence dans la Loire.

Le débit a pu être maintenu par le relachage d'eau des barrages de Naussac et Villerest en amont de la Loire. Ce soutien d'étiage, géré par l'Etat, peut apporter jusqu'à 30 à 40m³/s.

Le niveau de ces barrages est donc crucial et leur remplissage peut devenir problématique avec les périodes de sécheresse actuels et à venir.

- L'augmentation de température de la Loire due au refroidissement des réacteurs est fixée réglementairement à 1°C maximum, elle a été mesurée à 0,47°C à la période la plus chaude.